



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier

le préavis municipal no 17/2018 "Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) du collège d'Oron-la-Ville"

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis n° 17/2018, composée de Mme Patricia Grossglauser, de M. Daniel Demiéville, Sébastien Massard, Pascal Duffey et du soussigné, s'est réunie le 21 novembre à la salle de la Municipalité à Palézieux-Village, en présence de M. Olivier Sonnay, Vice-Syndic.

Celui-ci nous a fait une présentation détaillée du projet et a répondu à toutes les questions de la commission. Il a également remis à la commission un exemplaire complet du rapport établi conformément à l'article 47 de l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), ainsi qu'un document powerpoint de présentation. Nous l'en remercions sincèrement.

1. Contexte général

Ce n'est un secret pour personne que la Commune doit, à relativement court terme, trouver des solutions pour augmenter la capacité d'accueil des élèves sur son territoire. L'augmentation de la population (les prévisions démographiques font état de 800 élèves fréquentant le collège en 2030), mais également les exigences posées d'abord par la loi cantonale sur l'enseignement obligatoire (LEO), puis par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dans sa teneur en vigueur au 1^{er} janvier 2018, nécessitent un développement au niveau des classes, mais aussi de la possibilité pour les élèves de se restaurer sur place (accueil durant la pause de midi dans des cantines scolaires; art. 4a LAJE). Dans ce contexte, il est prévu de fermer les classes des collèges périphériques pour concentrer l'ensemble des élèves sur deux, voire trois sites en fonction du développement du quartier de la Sauge à Palézieux-gare. La situation actuelle de dispersion des classes n'est en effet plus tenable à l'aune des exigences formées tant par la LEO que par la LAJE. En particulier, il serait hors de propos de gérer des cantines scolaires dans chacun des collèges actuellement utilisés. C'est d'ailleurs ainsi qu'il faut comprendre l'écart entre les estimations cantonales et communales figurant en page 3 du préavis (9 classes pour le canton, 16 pour la commune). Le chiffre retenu par la commune tient justement compte de la fermeture des "petits" collèges. A noter en revanche que même une fois que la nouvelle extension sera réalisée, les classes sises dans le pavillon à l'ouest du centre sportif demeureront ouvertes.